

Info

VSAM

Verein Schweizer Armeemuseum
Association du musée suisse de l'armée
Associazione del museo svizzero dell'esercito
Associazioni dal museum svizzer da l'armada



Bulletin

N° 2/11

www.musee-armee.ch



- Procès-verbal de la 33^e assemblée ordinaire des membres du 7 mai 2011, à Thoune (3)
- Qui connaît ces véhicules? (13)
- L'histoire des ustensiles de cuisine personnels dans l'armée suisse (15)
- Collection de timbres de soldats: concept et procédé (16)
- Les timbres des soldats suisses dans la Première et la Seconde Guerre mondiale (18)

Procès-verbal

Procès-verbal de la 33^e assemblée ordinaire des membres du 7 mai 2011, à Thoune

1 Salutations

A 10h00, le président Paul Müller ouvre la 33^e assemblée ordinaire des membres dans l'ancien manège d'Expo Thoune et souhaite la bienvenue aux quelque 150 participants. Nous nous réjouissons de constater, outre la présence des membres de l'association, celle de nombreux représentants des autorités, de l'administration militaire et d'associations amies. Parmi d'autres sont présents Mme Ursula Haller (conseillère nationale et membre du Conseil de fondation HAM), MM. Melchior Stoller (commandant de l'Unité de formation logistique Thoune), Hugo Rätz (commandant de la place d'armes de Thoune jusqu'au 31.3.11), Hans-Ulrich Haldimann (commandant de la place d'armes de Thoune dès le 1.3.11), Roland Jungi (Base logistique de l'armée et membre du Conseil de fondation HAM), Werner Gisler (chef Centre logistique de Thoune), Jürg Reusser (chef Service central du matériel historique de l'armée), Marcel Rosch (Planification de l'armée), Thomas Martin (anc. directeur projet HAM), Hannes Wettstein (membre du Conseil de fondation HAM), Ueli Augsburg (anc. président VSAM), Dominique Juilland (Association suisse d'histoire et de sciences militaires), Rudolf Läubli (Société pour les voyages d'études d'histoire militaire), Max Rechsteiner (Conférence nationale des associations faïtières militaires), Hans-Rudolf Spillmann (Fondation HAMFU), Hanspeter Steiner (CI trm), Thomas Hug (Festungsmuseum Reuenthal, Militärmuseum Full), Bruno Sorlini (cp cyc hist), Hans Kelterborn (Musée du château de Thoune), Johannes Heiss (Dreiecklandmu-

seum Heitersheim, Deutschland), Willy Pfund (Pro Tell), Hans-Rudolf Schoch (KP Heinrich) ainsi que les anciens directeurs au GDA/armasuisse Fred Nyffeler et Jean-Claude Dutoit.

Tous les exposés sont traduits simultanément en français; le service est assuré par M. Claude Bruchez.

L'assemblée observe une minute de silence pour honorer la mémoire des membres décédés de l'association.

L'invitation et les documents nécessaires ont été envoyés dans les délais à tous les membres de l'association avec le bulletin 1/2011. L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2 Election des scrutateurs

MM. Roland Thommen et Heinz Bhend sont élus scrutateurs.

3 Procès-verbal de la 32^e assemblée des membres du 24 avril 2010, à Thoune

Le procès-verbal publié dans le Bulletin 2/2010 est adopté sans discussion, avec remerciement à son auteur.

4 Rapport annuel 2010

4.1 Informations du président

Le rapport annuel 2010 a été envoyé avec l'invitation. Paul Müller y apporte les compléments suivants: l'effort principal des travaux en 2010 a de nouveau été la mise en place de la Fondation HAM. La coopération entre l'as-

Impressum

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée. Le bulletin contient également les communications de la Fondation du matériel historique de l'armée suisse.
Editeur: Association du musée suisse de l'armée, case postale 2634, 3601 Thoune
Rédaction: Hugo Wermelinger, hugo.wermelinger@armeemuseum.ch
Traductions: GLOBAL TRANSLATIONS Sàrl, en collaboration avec Clama AG

Page de couverture: timbres de soldats de l'armée suisse. Rangée supérieure: timbres de soldats de l'époque de la Première Guerre mondiale. Rangée inférieure: timbres de soldats de l'époque de la mobilisation 1939-1945. Ce bulletin contient deux articles sur le thème des timbres de soldats (pages 16 et 18).

sociation et la fondation a été excellente. Au sein du comité VSAM, le poste de responsable du domaine RP est resté vacant. Hugo Werme-linger a assumé cette fonction parallèlement à ses autres tâches, comme au cours de l'exercice précédent. A cet effet, il a été secondé sur mandat par notre ancien membre du comité et spécialiste des médias, Hans Rudolf Schneider. Le comité a siégé à cinq reprises en 2010 et a traité les thèmes suivants: manifestations de l'association, membres, prestations au bénéfice de la fondation (collaborateurs bénévoles, visites et manifestations), journées portes ouvertes et exposés, présentations de l'association, bulletins d'information, vente d'insignes et de livres, finances. Conformément à la décision de l'assemblée des membres de 2010, l'association a soutenu la Fondation HAM en versant un montant de 10 000 CHF pour des charges qui ne sont pas acquittées par le DDPS. Nous avons de nouveau publié trois bulletins d'information à l'attention de nos membres. Ceux-ci rendent largement compte de nos activités. Nos spécialistes ont contribué, au moyen d'articles techniques bien fondés, à l'histoire militaire suisse. En outre, nous avons soutenu plusieurs expositions en mettant à disposition notre savoir ainsi que du matériel (commémorations du Général Guisan à Pully et à Jegenstorf, exposition d'artillerie au Musée de l'Arsenal à Schaffhouse).

En 2010, nous avons innové et organisé six exposés à Thoune. Le nombre des visiteurs et l'écho auprès des participants ont largement dépassé nos attentes. En juin 2010, Hugo Rätz a décrit l'histoire de la place d'armes de Thoune face à une audience d'environ 40 personnes. En août, une centaine d'intéressés ont bénéficié d'explications sur l'histoire des troupes blindées suisses par Alfred Heer. En septembre, le sujet d'Henri Habegger était «De la gamelle à la cuisine de campagne».

En octobre, Hans Rudolf Schneider présentait le sujet des fortifications dans la région du lac de Thoune à plus de 140 participants. En novembre, Antonin Tarchini et Rudolf Grünenwald, tous deux restaurateurs à la Fondation HAM, parlaient de la restauration et de la conservation du cuir militaire; ce sujet a également attiré plus de 50 personnes. En décembre, Jürg Burlet décrivait devant 60 personnes la genèse du drapeau suisse.

Les 21 et 22 mai, nous avons organisé, à Thoune, les journées portes ouvertes. La population a eu l'occasion de visiter les expositions des blindés, de l'artillerie et de l'équipement personnel. Malgré nos annonces, 200 personnes seulement ont profité de cette occasion; placer cet événement juste avant Pentecôte n'était probablement pas une bonne idée. En revanche, les journées portes ouvertes à Berthoud eurent un énorme succès. 3500 personnes en provenance de toute la Suisse ont visité les quelque 600 voitures anciennes bien présentés; la fête et le superbe temps d'automne ont contribué au succès de cette manifestation. Paul Müller remercie le personnel de la Fondation HAM qui, aussi bien à Thoune qu'à Berthoud, a fourni un énorme travail au cours de la préparation et de la réalisation de ces manifestations. A Berthoud, la collection a été durablement réaménagée pour une meilleure exposition à l'avenir.



Le président Paul Müller ouvre la 33^e assemblée des membres

Nous avons régulièrement fait de la publicité pour la VSAM dans l'ASMZ, dans le «Schweizer Soldat» et dans la «Revue militaire suisse». La presse de la région Thoune/Oberland bernois a toujours relaté nos manifestations avec bienveillance. Pour l'année 2010, nous avons fixé notre objectif à 5000 visiteurs. Avec 6600 visiteurs, cet objectif a été largement dépassé. La visite de la commission de politique de sécurité du Conseil national auprès de la Fondation HAM, le 26 avril, était particulièrement importante pour nous. La visite du secrétariat général du DDPS avec ses quelque 80 participants mérite également d'être mentionnée.

Nous nous sommes imposé un nouvel élan en ce qui concerne le but le plus important de notre association, à savoir la création d'un musée de l'armée. Le 23 octobre, le comité VSAM, le Conseil de fondation HAM et la direction de la fondation se sont réunis dans le cadre d'un atelier d'un jour entier voué au sujet «Musée – quid de la suite?» A ce stade, Paul Müller fait quelques observations fondamentales au sujet du musée de l'armée. Celles-ci déclenchent des réactions très différentes les unes des autres. Les uns sont d'avis qu'on en a assez fait avec le nouveau règlement des processus dans le domaine du matériel historique de l'armée et la constitution d'une fondation; d'autres veulent un musée de l'armée aussi rapidement que possible. La collection prise en charge par la Fondation HAM fait désormais partie des tâches de la Confédération. Les bases légales y relatives sont ancrées dans la loi sur l'encouragement de la culture et dans la loi sur les musées et les collections. De nouvelles tâches ont été attribuées au DDPS. Celui-ci les a déléguées opportunément à des organisations idoines parce qu'elles ne font pas partie des domaines essentiels de l'armée. La Fondation

HAM est un partenaire du DDPS et, en tant que tel, est liée pour ses activités aux bases légales évoquées et aux ordonnances et directives du DDPS. Lorsque nous-mêmes – l'Association du Musée suisse de l'armée – parlons d'un musée de l'armée, nous n'entendons pas sous ce terme la collection qui est désormais fondée sur une base légale assurée. Nous entendons par là un musée qui retrace l'histoire de l'armée fédérale, c'est-à-dire sa genèse, son développement et sa fonction au cours des 200 dernières années, et qui l'illustre par différents tableaux sur une base scientifique et conformément à des critères propres aux musées. C'est ainsi que le musée doit contribuer à l'histoire de la culture de la Suisse et susciter de la compréhension à l'égard de l'armée. Il ne s'agit pas d'un musée du matériel de l'armée, mais il est évident que chaque exposition doit être fondée sur les objets de la collection existante. La collection fait partie des tâches de la Confédération, ce qui n'est pas automatiquement le cas d'un musée. La plus grande partie des charges financières d'un musée de l'armée devrait être supportée par des privés. Aujourd'hui, la Fondation HAM répond de la prise en charge de la collection de la Confédération, tandis que le VSAM est une association de promotion pour un futur musée de l'armée qui soutient la Fondation HAM. Si un musée devait un jour se réaliser, la prise en charge de la collection et l'exploitation du musée pourraient être assumées par la fondation. La formulation de l'article «Buts» l'avait déjà anticipé lors de la constitution de la fondation.

La réalisation d'un musée de l'armée est suspendue à de nombreuses questions auxquelles il faut répondre. Quelles sont les conditions-cadres? Parmi les concepts et les possibilités, lesquels sont réalistes? Que veulent les membres de notre association? Est-ce

qu'une collection historique bien présentée pourrait éventuellement suffire? Force est de constater que la collection actuelle remplit déjà en bonne partie le but de l'association. Un groupe de travail a été constitué pour clarifier toutes les questions fondamentales restées ouvertes; il est composé des spécialistes Henri Habegger, Hannes Wettstein et Alexander Hadorn. Au cours d'une première étape, nous voulons discuter des résultats de ce groupe de travail avec la direction du DDPS, et ce ne sera qu'ensuite que nous informerons les membres de notre association ainsi que d'autres cercles qui s'y intéressent. Mais tout d'abord, nous voulons concentrer toutes nos forces sur la mise en place continue de la collection du matériel historique.

A la fin de son rapport annuel, Paul Müller remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne réussite des travaux de l'an passé: le comité VSAM, en particulier Henri Habegger et Martin Dudle, les nombreux collaborateurs bénévoles, les membres de l'association, le Conseil de fondation et les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation.

4.2 Discussion/adoption

Le rapport annuel 2010 est adopté sans que la discussion soit demandée.

5 Fondation Matériel historique de l'armée suisse

5.1 Rapport de Paul Müller, président du Conseil de fondation HAM

Le deuxième exercice de la fondation a, lui aussi, été couronné d'un grand succès. Le rapport annuel de la Fondation HAM vient de paraître en allemand et en français. Il est également à disposition sur Internet pour téléchargement.

L'exercice a vu les mutations suivantes au sein du Conseil de fondation: le représentant du Musée national suisse, Mathias Senn, a démissionné pour raisons d'âge et a été remplacé par Jürg Bulet du Musée national suisse. Suite à la retraite du divisionnaire Fred Heer, Roland Jungi est entré au Conseil de fondation; il vient de la base logistique de l'armée et représente l'armée. Fred Heer demeure au sein du Conseil de fondation. Henri Habegger est également entré au Conseil de fondation.

Martin Dudle a repris le 1.7.2010 la fonction de directeur de la fondation.

Paul Müller se dit très impressionné par la diversité des tâches et des problèmes. Nous sommes toujours encore face à une énorme montagne de matériel qu'il s'agit d'évacuer au cours des années à venir. A Thoun, de grands projets de transformation nous attendent. Le traitement des montagnes de matériel et la construction des infrastructures doivent être harmonisés. Ce n'est que dans plusieurs années que nous pourrons passer à l'«état normal et à son rythme de croisière».

Au cours du premier exercice, on a dépensé 1,9 million CHF sur les disponibilités de 2,6 millions CHF. Au cours du deuxième exercice, on disposait également de 2,6 millions CHF, et on en a dépensé 2,4 millions CHF. L'écart (au demeurant nettement positif) entre les comptes et le budget imputé, tout comme pour le premier exercice, est essentiellement dû aux retards qu'a pris l'infrastructure dans sa phase de construction.

5.2 Rapport de Martin Dudle, directeur de la Fondation HAM

Le travail des bénévoles comprend les domaines suivants:

- traitement et saisie de la bibliothèque, avec un effort particulier sur les timbres de soldat, par Hansrudolf von Gunten et Peter Blaser;
- tri des munitions de petit calibre par Toni Zindel et Ueli Geiger;
- traitement et saisie de la collection des illustrations et des graphiques par Marc Imobersteg;
- tri et saisie de la collection des badges d'Armée 95 par Arthur Schöfecker;
- tri et saisie des états de détail par Jürg Werndli;
- restauration et conservation de la collection de munitions par Jacques Thirode, Vladimir Svitok et Daniel Auberson;
- mise en place de la collection Règlements et documents par Jean-Philippe Müller et Georges Currat.

L'activité essentielle du personnel de la fondation a eu lieu conformément au contrat de prestations avec le DDPS: «La Fondation HAM saisit, documente, restaure et assure la maintenance du matériel de l'armée suisse que le DDPS lui attribue.» Martin Dudle illustre les diverses activités du personnel tout au long de l'exercice par des exemples et des illustrations.



Paul Müller, président de la VSAM et président du Conseil de fondation HAM

La fondation emploie actuellement 20 collaboratrices et collaborateurs (12 places de travail à plein temps et 8 à temps partiel). 11 travaillent à Thoun et 9 à Berthoud. La collaboration avec les deux écoles supérieures spécialisées dans la restauration et la conservation, à Berne et à la Chaux-de-Fonds, a permis d'offrir des places de stage à deux étudiantes au cours de l'exercice écoulé. Lorsque nous ne sommes pas en mesure d'assumer certaines tâches par notre propre personnel, nous avons la possibilité de recourir à un pool de spécialistes de l'armée et à leurs prestations de cours de répétition. Dans des cas particuliers, nous pouvons également embaucher des spécialistes à titre temporaire. C'est ce que nous avons fait dans le domaine de matériaux polymères, afin de trouver des solutions pour stopper la dégradation des masques de protection ABC. Notre collaboratrice de longue date Vania Keller a quitté la fondation; Herbert Baschung, nouveau, y est entré. A Berthoud, Bernhard Lüem a donné sa démission; le poste n'a pas été repourvu au profit de mesures d'optimisation dans d'autres domaines.

A Thoun, la structure de l'organisation a été adaptée avec effet au début de l'année 2011. Afin de simplifier la conduite, on créa un niveau de conduite nouveau qui confère aux trois directeurs de division de vastes responsabilités et compétences dans leurs champs d'activités spécifiques.

Les centres de gravité pour la mise en place de la collection ont désormais été mis sur l'inventariage et la saisie scientifique de certains domaines techniques. Cela a induit la création de deux nouveaux postes, à savoir celui d'un collaborateur technique en matière d'armes et celui du directeur de la documentation de l'inventaire et des objets.

Les deux postes ont pu être occupés par des connaisseurs ayant fait leurs preuves. Walter Aeberli commencera son activité en tant que collaborateur technique «armes» le 1^{er} juin 2011. Ulrich Stoller assumera la direction de la documentation de l'inventaire et des objets dès le 1^{er} juillet 2011.

Au cours de l'exercice écoulé, les volumineuses évacuations des dépôts extérieurs ont exigé beaucoup de temps. Nous avons évacué diverses baraques dans le secteur de Kerns, les arsenaux extérieurs Corbières et Palud près de Bulle, celui de Romont ainsi que le dépôt extérieur de Höfen. Le matériel historique avait en partie été entreposé dans ces dépôts dans des conditions très défavorables et avait souffert en conséquence.

Les bâtiments de l'ancienne régie des chevaux de Thoune, qui sont placés sous la protection des monuments, seront transformés au cours des années à venir. Dans une première étape qui commence en mai 2011, ce sera le tour des bâtiments adjacents 113 et 118. Dans le bâtiment 113, on prévoit une bibliothèque avec archives, un espace pour la réception, une salle de conférences, des ateliers pour la restauration et la conservation ainsi que des bureaux. La majeure partie du crédit sera utilisée pour le bâtiment 118. L'imposant volume de l'ancien magasin à fourrage sera divisé par l'adjonction d'un plancher intermédiaire; cela permettra de créer de la place pour l'ensemble de la collection des uniformes et du matériel personnel. Des ateliers de menuiserie, de sellerie et de couture seront aménagés au sous-sol. Les deux bâtiments seront disponibles par étapes dès 2012. Les transformations dans le bâtiment principal de l'ancienne régie font l'objet du Message sur l'immobilier 2011. Après l'approbation par les Chambres

fédérales, les travaux pourront débuter en 2012/2013. Ces espaces devraient être à notre disposition dès 2014.

6 Finances

Les comptes annuels 2010 ont été envoyés à tous les membres de l'association avec l'invitation à l'assemblée. Dans sa séance du 7 février 2011, le comité a approuvé les comptes à l'attention de l'assemblée d'aujourd'hui. Sascha Burkhalter, caissier de l'association, présente les comptes.

6.1 Effectif des membres

A la fin 2010, l'association comptait 2490 membres dont la majeure partie – à savoir 2166 – appartiennent à la catégorie des membres individuels. De plus, l'association compte 7 membres à vie. L'effectif actuel correspond à une diminution de 51 membres ou 2% par rapport à l'exercice précédent. Tout comme au cours des exercices précédents, la raison la plus fréquente est l'âge avancé de nombreux membres ou un décès. Depuis 2004, l'effectif des membres a diminué au total de 427 membres.



Martin Dudle, directeur de la Fondation HAM

6.2 Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Avec des recettes de 100 586 CHF et des dépenses de 96 271 CHF, il résulte un excédent de recettes de 4315 CHF. Fort heureusement, les charges sont inférieures de 7729 CHF par rapport à ce qui avait été planifié dans le budget. Mais malheureusement, les recettes sont elles aussi inférieures de 30 664 CHF par rapport au budget. Les cotisations des membres et les dons ainsi que les contributions des membres à vie se montent à 95 085 CHF, soit 5915 CHF en dessous du budget. Cela peut être dû à différentes raisons – par exemple à des paiements qui n'ont été comptabilisés qu'en 2011 ou à des fluctuations en matière de dons.

Le plus important écart par rapport à l'exercice précédent est cependant observé dans le domaine de la boutique qui a produit une recette de 4649 CHF au lieu de 30 000 CHF. En l'occurrence, il s'agit d'un résultat net. C'est-à-dire que tous les coûts tels que les prix d'achat, les coûts du personnel, les frais d'expédition, etc. ont déjà été débités du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires brut se monte à 48 800 CHF. Au cours de l'exercice passé, ce sont les coûts liés à certaines éditions de livres qui ont influencé négativement le résultat. Malheureusement, des problèmes de report se sont également manifestés de manière négative par rapport à l'année passée où un chiffre d'affaires lié à des ventes de livres a partiellement été réalisé et comptabilisé alors que les coûts de production des mêmes livres n'ont été débités qu'en 2011. Nous sommes persuadés que la boutique produira, au cours des années à venir, à nouveau des recettes plus élevées dès que les coûts élevés des productions seront absorbés.

Du côté des dépenses, les charges d'administration de 21 876 CHF sont nettement en dessous des 28 000 CHF au budget. La plus grande partie de ce bloc de dépenses incombe aux frais de port, aux frais d'expédition, aux frais de traduction, de révision et de comptabilité. Le poste RP, Bulletin-Info, Internet et annonces, se monte à 52 128 CHF et dépasse légèrement le budget de 2128 CHF. Les causes de cet écart résident notamment dans les frais de traduction pour le nouveau site Internet qui ont coûté plus de 7000 CHF. La plus grande partie de cette position revient au Bulletin-Info avec un total de 29 000 CHF. Le poste «entretien du fonds» comprend le montant déjà mentionné de 10 000 CHF en faveur de la Fondation HAM ainsi que des dépenses liées à des objets de musée appartenant à l'association. Là aussi, les coûts budgétisés à 25 000 CHF ont pu être réduits de 3038 CHF.

6.3 Bilan au 31 décembre 2010

Le bilan à la fin de l'exercice 2010 est comparable à celui de l'exercice précédent. A la fin 2010, la somme du bilan total est de 279 933 CHF. La plus grande position est celle des liquidités avec 249 323 CHF. Il s'agit de trois comptes auprès de PostFinance ainsi que d'un compte au Credit suisse. De plus, il demeure encore un avoir de 10 315 CHF auprès du DDPS. Ce montant nous reviendra au cours de l'exercice 2011. Pour la première fois, nous avons porté au bilan un stock de marchandises de 20 000 CHF dû à la grande production de livres déjà évoquée. Le reste – qui représente la majeure partie du stock de marchandises – n'a, comme précédemment, pas été activé. De même, la valeur de la collection appartenant à l'association n'a été portée au budget que par un franc symbolique.

Du côté des passifs, les fonds propres se montent à la fin 2010 à 189 397 CHF, et les fonds étrangers à 90 535 CHF. Outre les passifs exigibles, les fonds étrangers comprennent toujours une provision de 60 000 CHF pour des risques liés à d'éventuels postes de TVA. D'autres provisions d'un montant de 15 000 CHF sont constituées pour l'entretien régulier de nos expositions.

Globalement, on peut continuer à qualifier la situation des recettes et des dépenses, tout comme la situation financière de l'association, de très bonnes. Avec ses fonds propres de plus de deux tiers du total du bilan, notre association dispose de finances solides et saines.

6.4 Rapport des réviseurs

Bernhard Remund, représentant de l'organe de révision BDO AG, déclare que l'organe de révision a vérifié les comptes et les a approuvés.

6.5 Proposition du comité, adoption/décharge

Le comité propose à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2010 qui présentent un excédent de recettes de 4315.09 CHF, lequel est à verser dans son intégralité aux fonds affectés des fonds propres, ainsi que de donner décharge au comité.

L'assemblée approuve les comptes annuels 2010 ainsi que l'affectation du bénéfice sans demander la discussion, et donne décharge au comité.

Paul Müller remercie le caissier ainsi que l'organe de révision pour le grand travail.

7 Élections

7.1 Réélection de membres du comité

Paul Müller annonce que Jörg Zumstein démissionne. Paul Müller fait l'éloge de sa collaboration de longue date au sein du comité et le remercie pour son action.

La durée statutaire des membres du comité est de trois ans. La réélection est possible sans restrictions. A l'exception de l'élection du président par l'assemblée des membres, le comité se constitue lui-même.

Le mandat est échu pour les membres suivants du comité: Henri Habegger, Richard Stauber, Sascha Burkhalter, Hugo Werme-linger, Jürg Burlet, Alexander Hadorn. Ils se mettent tous à disposition pour un nouveau mandat.

Ils sont tous élus par acclamation.

7.2 Election de l'organe de révision

Selon les statuts, l'organe de révision est élu par l'assemblée des membres pour un mandat d'une année. En l'absence d'autres propositions de l'assemblée des membres, il est réélu tacitement. Comme aucune autre proposition n'a été présentée, l'organe de révision BDO AG est réélu.

8 Programme d'activités 2011

8.1 Activités 2011

Paul Müller présente le programme d'activités 2011: nous continuerons de soutenir la Fondation HAM par la collaboration bénévole de nombreux membres de l'association. Nous allons de nouveau mettre à disposition de la fondation un montant de 10 000 CHF. Comme auparavant, nous

publierons trois bulletins d'information et contribuerons à la réalisation de différentes expositions.

Nous avons à nouveau planifié une série de six conférences. Deux manifestations ont déjà eu lieu et ont été couronnées d'un grand succès. Le 24 février, Hans-Rudolf Schoch a fait un exposé concernant la défense antichars sur la rive droite du lac de Thoune (barrage de Beatenbucht). Cette manifestation a pu attirer plus de 75 auditeurs. Le 28 avril, Henri Habegger a redonné vie à l'histoire de la régie des chevaux, tandis que Martin Dudle regardait en avant et expliquait les futures transformations. Cette manifestation a, elle aussi, été très bien visitée. Le 23 juin, Jürg Keller fera un exposé au sujet du centenaire des Organisations des troupes. Le 18 août, une manifestation aura lieu à Berthoud; les deux restaurateurs de la Fondation HAM, Michiel Brunott et Ludovic Rumo, parleront de la restauration de fourgons. Le 11 octobre, les deux spécialistes en matière de munitions et d'armes de la Fondation HAM, Anton Zindel et Ulrich Stoller, exposeront la genèse de la cartouche 11 pour fusil et la genèse du fusil resp. de la carabine 11. Le 15 décembre, le spécialiste en matière d'uniformes de la Fondation HAM, Andreas Laubacher, parlera de la tenue de camouflage de l'armée suisse.

Cette année aussi, nous allons faire de la publicité dans la presse militaire. A cet effet, nous avons porté 10 000 CHF au budget.

A nouveau, nous voulons montrer nos collections de Thoune et de Berthoud à 5000 visiteurs. Cela représente un but élevé que nous n'atteindrons peut-être pas tout à fait, car nous ne prévoyons pas de journées portes ouvertes ni de participation à des journées de recrues. Cette année, nous

voulons nous concentrer entièrement sur les constructions.

Nous attendons de la part du groupe de travail Musée de l'armée des travaux d'importance fondamentale pour l'avenir. Le comité va devoir s'en occuper dans le détail.

8.2 Budget 2011

Notre caissier Sascha Burkhalter explique le budget qui a été distribué dans le Bulletin 1/2011 avec l'invitation. Ce budget qui a été planifié avec prudence prévoit des recettes de 104 000 CHF et des dépenses de 103 500 CHF et donc un petit excédent de recettes de 500 CHF. C'est à dessein que le budget a été établi avec circonspection, car il importe de garantir que, dans tous les cas, les dépenses courantes soient couvertes par les recettes. Pour 2011, nous avons budgétisé les cotisations et les dons par un montant global de 96 000 CHF qui correspond au cadre de l'exercice précédent. La recette nette de la boutique est planifiée prudemment à 7200 CHF. Ce montant dépend d'une part d'éventuels achats de marchandises, mais d'autre part également de la marche générale des affaires et de la présence de la boutique à des manifestations. Nous sommes persuadés que nous pourrions compter sur une contribution en faveur des finances de l'association supérieure à ce que nous avons planifié de manière conservatrice.

Les charges ont été budgétisées conformément au cadre de l'exercice précédent. Pour les frais administratifs, nous nous attendons à 25 000 CHF. Nous voulons cependant réaliser d'autres économies notamment dans le domaine des frais de port, par exemple en expédiant les appels à la cotisation un peu plus tard dans l'année courante et simulta-

véhicules

Qui connaît ces véhicules?

nément avec le Bulletin d'information n° 2. Là aussi, nous comptons fermement ne pas entièrement utiliser ces frais. Nous prévoyons des coûts de 55 000 CHF pour les RP, le Bulletin-Info et les annonces. Il importe que notre page Internet ainsi que les bulletins d'information si importants pour la communication se présentent avec des standards de qualité élevés. Le poste «entretien du fonds» prévoit, en 2011, à nouveau 23 000 CHF. Celui-ci comprend la contribution de CHF 10 000 en faveur de la Fondation HAM, comme pour les deux exercices précédents.

Ce budget, établi avec prudence, permet de maintenir en équilibre tant le compte de résultats que le bilan de l'association, tandis que les fonds propres seront maintenus à leur solide proportion de 67%.

8.3 Discussion et décision

L'assemblée accepte sans avis contraire le programme d'activités et le budget 2011. Un vote séparé autorise, sans avis contraire, le montant de 10 000 CHF en faveur de la Fondation HAM.

9 Propositions

Il n'y a pas de propositions.

10 Divers

Une voix propose de répéter les exposés du VSAM dans d'autres régions de la Suisse. Les membres habitant d'autres régions ne sont guère en mesure de visiter les manifestations qui ont lieu à Thoun. Paul Müller enregistre la proposition et la soumettra à discussion au sein du comité.

La prochaine assemblée des membres aura probablement lieu à Berthoud, le 28 avril 2012.

Le président remercie tous les participants de l'assemblée, le comité, les membres du Conseil de fondation et ses collaborateurs bénévoles ou salariés pour leur engagement tout au long de l'année, les autorités et en particulier les instances du DDPS (l'Etat-major de l'armée, la Base logistique de l'armée, le Centre logistique et le Centre d'infrastructure de Thoun, le Service central du matériel historique de l'armée, armasuisse, RUAG). Les médias sont également remerciés, ils n'ont pas cessé de nous traiter avec bienveillance.

L'assemblée est close à 11h30.



Jürg Stüssi présente l'histoire militaire récente de la Suisse

Après l'assemblée des membres et une courte pause, Jürg Stüssi-Lauterburg fait un exposé sur l'histoire militaire suisse plus récente. Les participants prennent ensuite l'apéritif et le repas de midi dans l'ancien manège d'Expo Thoun. L'après-midi, ils visitent la collection des pièces à l'étage supérieur de l'ancien manège.

Pour le procès-verbal:
le secrétaire VSAM
Hugo Wermelinger

Photos:
Markus Hubacher Spiez



Tracteur OM 35



Plaque constructeur OM 35

La Fondation HAM dispose, à Berthoud, d'une vaste collection de véhicules historiques de l'armée suisse. L'exposition est prête à accueillir des visites guidées (sur demande); elle a pu être présentée au public à l'occasion des journées portes ouvertes qui ont eu lieu l'année passée.

Nous autres professionnels nous avons un grand savoir, mais ne savons pas tout! C'est pour cette raison que nous nous adressons aux lecteurs de notre Bulletin d'information.

On trouve dans notre collection la pièce unique d'un tracteur OM 35 avec guidage d'essieu avant et arrière. Ses données techniques sont connues, mais il nous manque encore les informations relatives à l'emploi de ce véhicule dans l'armée suisse (forts, magasins à munitions, arsenaux?). De plus, ce véhicule dispose de nombreux accessoires, à savoir un disque de signalisation avec fixation, deux arceaux frontaux, des crochets de traction spéciaux à l'avant et à l'arrière, un treuil manuel et un pont à compartiments. Nous sommes à la recherche d'informations et, si possible, de photos de ce véhicule à l'engagement.

L'histoire des ustensiles de cuisine personnels dans l'armée suisse



Shop Mule, W.F. Hebard & Co., Chicago



Plaque constructeur Shop Mule, W.F. Hebard & Co.

Un autre exemplaire isolé a peut-être été engagé comme tracteur d'avions ou comme tracteur de galeries (par ex. dans les forts). Là aussi, des informations utiles et des illustrations relatives à son emploi sont les bienvenues.

Pour le reste, nous recherchons encore, pour la documentation de notre collection, tout

matériel d'illustration qui touche aux véhicules d'armée à l'engagement. Les travaux d'aménagement pour une meilleure présentation avancent bien, et tous les véhicules ont été photographiés. La prochaine étape sera une brochure avec le répertoire de tous les véhicules. En outre, nous préparons l'identification des objets exposés au moyen d'informations et d'illustrations. Une nouvelle édition de l'ouvrage de Markus Hofmann «Véhicules de l'armée suisse» est également en préparation.

Au cas où vous désireriez nous transmettre des informations et des illustrations, nous vous prions de vous adresser directement à: Markus Habegger, chef du domaine Berthoud, tél. 034 429 44 00, markus.habegger@stiftung-ham.ch

Dans les Bulletins 3/10 et 1/11, nous avons publié des articles sur le développement des gamelles et marmites, des services ainsi que des gourdes dans l'armée suisse. Ce faisant, nous avons rencontré un vif intérêt tout en suscitant un large écho auprès de nombreux lecteurs. De multiples lettres contenant des remarques sur nos articles ainsi que des informations complémentaires nous sont parvenues. Il apparaît que de nombreux collectionneurs et amateurs intéressés par le sujet manquaient d'information quant aux objets militaires d'usage courant que tous ceux qui avaient effectué du service avaient rencontré dans l'un ou l'autre des stades de développement.

Nous avons donc pris la décision de publier ultérieurement une brochure en allemand et en français contenant d'amples informations et illustrations sur l'histoire de ces ustensiles de cuisine. En tenant compte des multiples informations qui nous sont parvenues, nous reproduirons également les échantillons et prototypes apparus. A cet effet, nous prendrons contact avec les personnes qui nous ont approchés jusque-là et exprimons notre gratitude pour d'autres informations complémentaires de la part de notre cercle de lecteurs.

Voici cependant quelques corrections importantes liées à l'article du Bulletin 1/11 sur les gourdes:

- la figure n° 2 se rapporte à l'objet n° 1;
- au lieu de l'objet n° 2, nous avons inséré par erreur une fausse illustration (celle d'un flacon à poudre); la bonne illustration est la suivante:



Objet n° 2, gourde ordonnance 1852

Il s'agit de la gourde décrite au § 207 du «Règlement sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée fédérale» du 27 août 1852; elle présente les caractéristiques suivantes:

forme ovale du verre (vert, brun-foncé ou blanc), revêtement de cuir brun sans rembourrage, bouchon avec sertissage en feuille de zinc (sans cloche de protection), volume d'une échoppe.

Henri Habegger

Collection de timbres de soldats: concept et procédé

Historique et concept pour le procédé

L'Association du musée suisse de l'armée possède un nombre important d'albums contenant des timbres de soldats. Dans le cadre du traitement global de la collection par des auxiliaires bénévoles, nous nous sommes demandé comment il fallait procéder dans ce cas précis. Dans un premier pas, nous avons mis de l'ordre dans notre fonds et pris contact avec toutes les institutions concernées afin d'établir qui est actif dans ce domaine de collection.

Les résultats sont les suivants:

Organisation	Recensement des activités en matière de timbres de soldats
Association du musée suisse de l'armée (VSAM)	Vaste collection, est disposée à étendre sa collection
Bibliothèque am Guisanplatz (BIG), ancienne Bibliothèque militaire	Collection relativement petite, aucune activité dynamique de collection
Musée de la communication (MfK)	Collection philatélique de base, aucune activité dynamique de collection
Direction de la Poste de campagne, rattachée à la Poste	Uniquement quelques albums, aucune activité de collection
Musée national suisse	Effectif minimal, aucune activité de collection
Bibliothèque nationale	Aucune collection et donc aucune activité de collection
Archives fédérales	Aucune collection et donc aucune activité de collection

Au cours des entretiens avec les organisations énumérées et des visites de leur collection, lorsque celles-ci étaient possibles et indispensables, il s'avéra à notre étonnement qu'aucune activité dynamique et ciblée ne pouvait être détectée. On peut donc affirmer qu'on ne trouve nulle part en Suisse une collection officielle s'étant donné pour but de documenter et de sauvegarder pour la postérité les pièces relatives à un engagement national et social au cours des deux Guerres mondiales, à savoir les timbres de soldats.

L'idée germa donc chez les responsables de notre association de tenter, de concert avec les deux institutions BIG et MfK, de saisir et de répertorier les collections existantes. Il s'agit, par la suite, de vérifier les collections existantes qui seraient non exploitées quant à d'éventuels nombreux doublons et de les compléter réciproquement. Comme les trois institutions concernées ne poursuivent pas de but lucratif et qu'elles constituent et exploitent leurs collections respectives au profit de l'intérêt général, aucune dépense d'ordre financier ou indemnité réciproque n'est donc liée à ce projet.

Le procédé proposé, qui a été élaboré dans le détail, a obtenu l'aval des responsables des trois organisations participantes et a, par la suite, été consigné dans un protocole d'accord. Les travaux correspondants débiteront à la fin de l'été de cette année et on prévoit qu'ils s'étendront sur une durée de deux à trois ans. Au terme de ces travaux, l'Association du musée suisse de l'armée remettra sa collection à la Fondation HAM à l'attention de la Confédération, et toutes les trois collections seront donc en mains publiques.

Afin d'informer les membres VSAM sur le domaine de collection des timbres de sol-

dat, nous publions ci-dessous un article fondamental traitant de ce sujet. Il a été rédigé par Peter Blaser, notre collaborateur bénévole et spécialiste des timbres de soldats.

Nous profitons de l'occasion pour inviter nos membres à bien vouloir mettre à disposition de la VSAM d'éventuelles collections de timbres de soldats qui seraient restées inexploitées.

Henri Habegger

Les timbres des soldats suisses dans la Première et la Seconde Guerre mondiale

Genèse et but des timbres des soldats suisses

A l'origine, les timbres des soldats étaient en fait les précurseurs de notre fonds de bienfaisance. A ce titre, ils ont assisté de nombreux soldats nécessiteux ainsi que leur famille.

Le premier timbre de soldats apparut en juin 1915, pendant la mobilisation, et fut conçu par M. Fred Bieri. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, plus de 400 timbres différents ont été mis en circulation.

M. Bieri avait grandi à Londres et connaissait de semblables timbres de temps de guerre anglais, ce qui lui avait donné l'idée d'éditer des timbres de soldats. En juin 1915, M. Bieri, alors graphiste à Berne, dessina en tant qu'adjudant du bataillon 38 les deux premiers timbres de soldats suisses. Ceux-ci n'étaient cependant pas encore destinés à la bienfaisance, mais les soldats les recevaient en guise de souvenir. Le 17 juin 1915, M. Bieri présenta les échantillons à la direction de l'arrondissement postal d'Aarau. Celle-ci confirma le même jour son accord pour leur édition. Voici le texte original de la direction de l'arrondissement postal d'Aarau: *En réponse à votre demande orale de ce jour, nous vous communiquons que les étiquettes Bat fus 38 1914/1915 ne suscitent pas d'objection de la part de notre administration, car on ne peut les confondre avec nos timbres de valeur, ce qui rend donc impossible leur emploi abusif. Tout en présumant votre accord, nous conservons les deux échantillons présentés.* (Voir fig. 1)

L'initiative proprement dite pour la vente de timbres de soldats à des fins de bienfaisance naquit au régiment 11. Le Dr Stiner de Berne, médecin du régiment, organisa la vente de ces timbres en mai 1916.

Des timbres de soldats apparurent à nouveau dans l'armée suisse peu après le début du service actif en 1939. Leurs précurseurs étaient des timbres de soldats qui avaient déjà été édités par certaines troupes de notre armée lors de l'occupation de la frontière 1914-1918.

En l'occurrence, il ne s'agissait pas de timbres-postes avec une valeur quelconque d'affranchissement, mais à proprement parler de vignettes. Ils furent édités par les états-majors, unités, corps de troupe ou unités d'armée, et vendus à leurs militaires normalement au prix de 10 à 20 centimes (dès fin octobre 1940 au prix de 20 centimes au minimum lors de la vente à des civils), mais avant tout aux spécialistes de la vente de timbres et à la population civile. Le bénéfice servait à alimenter le fonds de bienfaisance de la troupe en question. Cette caisse était destinée à l'assistance de soldats nécessiteux et de leurs familles. Un usage à d'autres fins était strictement interdit. Le timbre de soldats était donc un véritable timbre de bienfaisance.

Le commandant de la troupe disposait du fonds et en confiait la gestion à son officier d'assistance. Au cours de la Première Guerre mondiale, la caisse d'assistance de certains régiments récolta des montants s'élevant jusqu'à 30 000 CHF.

Durant les cinq premières années de la mobilisation au cours de la Seconde Guerre mondiale, à savoir du 1^{er} septembre 1939 au 31 août 1944, les caisses d'assistance de la troupe versèrent un montant estimé à 2 millions CHF. Ces fonds provenaient en majorité de la vente de timbres de soldats. Certains timbres appartenant à des séries limitées bénéficiaient, dès leur épuisement, d'une valeur de collectionneur élevée, par exemple de 20 CHF et plus pour une seule pièce. C'était également le cas pour le timbre de la Rdf. Kp. (cp cycl) III/5, avec le portrait du général, parce que ce timbre a dû être retiré peu après sa parution sur la demande de ce dernier. (Voir fig. 2)

Le «célèbre» timbre de la 5^e division avec son inscription «ferme-la, même dans l'arrière-pays» se vendait, en raison de son édition limitée et de son originalité, au prix de 5 CHF dès sa parution. (Voir fig. 3)

Au cours des premiers mois de la mobilisation, on édita, déjà et contre toute attente, un nombre élevé de timbres. Les services de l'adjudant général se virent donc dans l'obligation d'en soumettre l'édition à une sévère réglementation, afin d'empêcher à l'avenir certains abus qui avaient eu lieu.

Dès 1940, la même instance n'avait plus le droit d'éditer, par année de mobilisation, qu'un seul timbre, et ce dans le cadre d'une série unique et sans aucune variation du sujet. Les instances de commandement qui disposaient dans l'année courante de mobilisation d'une grande réserve de timbres édités au cours de l'année précédente, pouvaient procéder à une surimpression de ladite réserve. Ce timbre surimprimé était alors en vigueur pour la nouvelle année de mobilisation. L'imprimeur d'un timbre devait s'enga-

ger à renoncer à la vente illicite de timbres et à l'écoulement d'épreuves sur le marché. Les clichés d'impression ayant servi à la fabrication de timbres devaient être détruits ou remis au commandant de troupe.

Par la suite, ces ordres de l'adjudant général ne furent souvent pas respectés, et les abus se poursuivirent sans diminuer. Il y avait des armes qui éditèrent jusqu'à vingt différents timbres.

Cela mena, le 26 avril 1940, à l'ordre n° 125, section II, timbres de soldats, cité ci-après:

Depuis la mise en vigueur de l'ordre n° 102 du 16 décembre 1939, de nouveaux abus en matière de timbres de soldats ont été commis, de sorte que les collectionneurs commencent à se désintéresser de nos timbres de soldats. Il importe qu'il soit mis un terme à cette exploitation abusive de la joie de collectionner des philatélistes, de manière à pouvoir assurer la vente de timbres de soldats si nécessaire encore pendant une ou deux années.

J'ordonne donc:

1. Autorisation d'éditer

L'édition de timbres de soldats n'est désormais autorisée qu'avec la permission spéciale du commandement de l'armée.

La demande y relative doit être adressée pvh à l'adjudant général; elle doit fournir des réponses aux questions suivantes:

- a. Est-ce que le commandement concerné a déjà édité un ou plusieurs timbres dans le passé? Si oui: quand et à combien d'exemplaires?*
- b. Quel a été le bénéfice net de ces éditions antérieures de timbres?*
- c. Quel est le montant total des versements effectués jusque-là par la caisse d'assistance à des fins de bienfaisance?*
- d. Quel est actuellement le solde de la caisse d'assistance?*

- e. *Quels sont les effectifs réglementaires de la troupe en faveur de laquelle le timbre doit être édité?*
- f. *Quels sont les effectifs de la troupe actuellement sous les armes, selon le dernier rapport de front?*
- g. *Quel est le prix de vente envisagé?*
- h. *Combien d'exemplaires doit comprendre le tirage?*

S'il donne suite à la demande, le commandement de l'armée fixera les modalités de l'édition du timbre, en particulier le nombre d'exemplaires tirés.

Sept autres dispositions sont encore subordonnées à l'ordre n° 125 sur les timbres de soldats, je les mentionne brièvement:

- *approbation du projet*
- *rapports à fournir*
- *variations*
- *limitations de l'édition*
- *vente*
- *obligation contraignante*
- *ordres antérieurs*

L'énoncé exact d'autres ordres se trouve dans le cahier «Die Soldatenmarken der schweizerischen Armee 1939–1945», du colonel Hans Frutiger (voir la bibliographie en page 21).

Ne sont autorisées aucune variation, impression préalable, épreuve, impression avec défauts, et genèses de timbres de soldats: *les stocks résiduels d'anciens timbres de soldats peuvent être vendus comme auparavant. Ce faisant, toute vente publique des timbres, toute propagande publique pour la vente ainsi que toute proposition des timbres par circulaire sont interdites.*

Les fonds collectés par les actions de vente de timbres doivent être exclusivement employés en faveur de l'assistance de soldats nécessiteux et de leur famille.

Les infractions commises à l'encontre de cette disposition seront punies selon l'article 11 de l'arrêté du Conseil fédéral du 3.8.1945 sur la levée de l'état de service actif.

Le 8 octobre 1945, l'édition de timbres de soldats fut interdite selon une disposition du département militaire fédéral.

Était-ce, après 1945, désormais la fin des timbres de soldats suisses? Eh bien non, les timbres de soldats sont encore très populaires auprès des collectionneurs et des négociants.

Projet et impression des timbres de soldats

Tout d'abord, il fallait concevoir un projet. Ensuite, on fabriquait les timbres définitifs. Les spécimens suivants de quelques éditions ont été conservés. On les fabriquait en employant des techniques variées (peinture à l'huile, aquarelle, dessin au crayon, etc.). (Voir fig. 4 et 5)

Après quoi, on donnait l'ordre à l'imprimeur de tirer une première épreuve. (Voir fig. 6 et 7)

On établissait des clichés d'impression à grands frais et grande peine. Ceux-ci devaient être détruits après l'impression, et aucune préimpression ni aucune maculature d'impression (matériel de rebut) ne devaient être remises aux collectionneurs et aux négociants.

En dépit de diverses interdictions, ces pièces sont heureusement parvenues jusqu'aux collectionneurs et négociants. En l'occurrence, il s'agit de rares exemplaires de grande beauté qui n'ont été conservés à la postérité que suite à un «refus d'ordre». (Voir fig. 8)

Avant l'impression définitive, on procédait à des épreuves uniques qu'on imprimait. On les trouve tant dans leurs couleurs originales que dans le cadre d'échantillons de couleurs. Ils servaient à vérifier le cliché définitif quant à l'absence de défauts, le transfert impeccable de la couleur et le repérage. Le plus souvent, ils avaient un bord surdimensionné avec des marques de repérage, et leur fabrication se faisait sur des imprimantes spéciales avant d'intégrer les clichés dans les rotatives. (Voir fig. 9)

Ensuite, on préparait les différents clichés. Les différentes étapes comprennent une couleur ou une combinaison de plusieurs couleurs. Le nombre de clichés dépend du nombre de couleurs différentes d'un timbre et des étapes d'impression nécessaires à la fabrication du timbre définitif. (Voir fig. 10-14)

De plus, on établissait au fur et à mesure des épreuves de couleur et de papier. Celles-ci servaient à trouver les bonnes teintes et les bonnes combinaisons de couleur ainsi que le bon papier. (voir fig. 15 et 16)

Ensuite, on imprimait les timbres en feuilles («Bögli») à divers nombres de timbres.

Il existe plusieurs éditions de timbres (avant tout de feuilles) avec la signature du commandant de compagnie et/ou celle du concepteur. (voir fig. 17 et 18)

En outre, il existe divers timbres peints à la main qui n'ont jamais été imprimés ni mis officiellement en circulation. Certains parmi eux étaient cependant collés sur les lettres de la poste de campagne et oblitérés par le cachet de l'unité. Ces

pièces figurent parmi les raretés et sont très recherchées. (Voir fig. 19)

Peter Blaser

Sources

- *Brochure «Die Soldatenmarken der schweizerischen Armee 1939–1945», du col Hans Frutiger, ancien directeur de la poste de campagne, Berne Direction de la Poste de campagne, 1969.*
- *Catalogue «Die schweizerischen Soldatenmarken 1. Weltkrieg 1914/18», de Markus Wittwer*
- *Catalogue «Die schweizerischen Soldatenmarken, 2. Weltkrieg 1939–1945», de Markus Wittwer*

Cette littérature est conseillée aux amateurs et aux collectionneurs.